



Demande d'une attestation de pavillon pour petits bateaux

PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom :

Date de naissance: Lieu de naissance:.....

Profession:

Commune d'origine: Canton:

Passeport no: établi à:

Adresse:

.....

.....

No. de téléphone privé:..... prof.:.....

Mobile :.....

Adresse e-mail :

Avez-vous une autre nationalité? Oui Non

Si oui, laquelle?.....

DESCRIPTION DU BATEAU

Nom proposé:

Genre (bateau à moteur, voilier):

Marque, type:

Constructeur (avec adresse):.....

.....

Année et lieu de construction:

No. d'identification de la coque: Matériaux employés:

Longueur (coque):..... Largeur:

Tirant d'eau: Déplacement en kg:

Surface vélique de près: Nombre de mâts:

Nombre de moteurs: diesel essence..... Marque et type:

No. de série des moteurs : Puissance en kW:

.....

Indicatif d'appel: HBV.....

(pour bateaux munis d'installation de radiotéléphonie et/ou EPIRB)

Avez-vous demandé un indicatif d'appel? oui non

(L'indicatif d'appel doit être demandé auprès de l'Office fédéral de la communication OFCOM, Section des concessions de radiocommunication, rue de l'Avenir 44, case postale, 2501 Bienne tél. 058 /460 58 33.)

Le bateau est-il immatriculé dans un registre cantonal? oui non

Si oui, lequel?

Si non, indiquer le lieu de stationnement permanent à l'étranger

et joindre le certificat de sécurité:

Le bateau a-t-il été immatriculé dans un registre étranger? oui non

Si oui, lequel?

Date de sa radiation :

Prix d'achat du bateau:

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

(à contracter auprès d'une société autorisée à exercer son activité en Suisse)

Nom de l'assureur:

Agence (avec adresse):

Police no:

Attestation d'assurance émise le:

Valable dès le: jusqu'à révocation

Somme assurée (au min CHF 5 Mio.):

Etendue de la couverture de l'assurance (zone B ou C, v. notice):

DÉCLARATIONS

Le/la soussigné/e déclare

- avoir reçu l'ordonnance du 15 mars 1971 sur les yachts suisses naviguant en mer
- avoir reçu l'ordonnance du 14 décembre 2007 sur les émoluments dans la navigation maritime
- ne pas avoir sollicité et ne pas vouloir solliciter l'inscription du bateau dans un Registre public de l'étranger
- ne pas avoir dissimulé ni passé sous silence des faits relatifs à une influence étrangère sur le bateau
- financer l'achat ainsi que l'entretien du bateau par ses propres moyens
- équiper le bateau selon les directives en vigueur et entretenir l'équipement dans un état impeccable
- ne pas exécuter avec ce bateau de transport professionnel de personnes ou de marchandises contre rémunération.
- d'avoir pris connaissance que l'attestation de pavillon l'autorise pour des navigations côtières (distance maximum de la côte cinq miles)
- respecter les règles édictées par l'Etat, riverain ou non de la mer, concernant la conduite du bateau.

Il est recommandé que le/la propriétaire du bateau s'informe directement auprès des Autorités étrangères concernant les législations étrangères en matière d'immigration, de douane et de TVA ainsi que toute autre disposition pouvant s'appliquer (selon les lois du pays d'hôte).

Le/la soussigné/e prend note que de fausses indications ainsi que la dissimulation de faits importants a pour conséquence - sous réserve des poursuites pénales éventuelles - l'annulation de l'attestation de pavillon.

Lieu et date:

Signature:

Annexes:

Voir page 4

ANNEXES

Veillez joindre à cette demande les documents suivants (**Les demandes incomplètes ne pourront pas être traitées**):

- **Photocopie du passeport** ou de la **carte d'identité**

additionnel pour Collectif de copropriétaires (6 copropriétaires au maximum):

contrat de copropriété et pour chaque copropriétaire une demande d'enregistrement sur formulaire séparé

additionnel pour Associations:

statuts, extrait du Registre du Commerce, liste des membres avec indication de leurs nationalités et de leurs domiciles

- **pour double-nationaux:**

attestation de domicile en original ne datant pas de plus de trois mois

- **Acte de propriété:**

- contrat de vente ou de donation ou acte d'héritage
- construction propre: voir feuille de renseignements séparée

- **Assurance responsabilité civile** (voir feuille de renseignements séparée)

Attestation de la Compagnie d'assurance de l'assurance responsabilité civile conclue avec indication du domaine d'application géographique (zone B ou C). **Le bateau ne peut être immatriculé que si l'assurance responsabilité civile est entrée en vigueur.**

- **Attestation de sécurité**

- Permis cantonal de navigation (original) (si le bateau en dispose)

ou

- en cas de stationnement permanent du bateau à l'étranger, il y a lieu de présenter une expertise confirmant que le bateau dans son état actuel répond aux exigences de la navigation côtière et qu'il est équipé en conséquence. Ce certificat doit être établi en langue française, allemande, italienne ou anglaise.

ou

- pour un bateau neuf sortant du chantier: certificat d'homologation ou de construction
- construction propre: voir feuille de renseignements séparée

- **Attestation de radiation en original du Registre officiel compétent** si le bateau a été enregistré à l'étranger